

**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT
AVEC LES ORGANISMES PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2014**

DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient une Délibération spécifique aux subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi.

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, il a été approuvé le principe de la conclusion de contrats d'objectifs et d'avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 (convention et avenant type joints en annexes).

Le Budget des subventions pour l'exercice 2014 est ventilé et réparti de la façon suivante :

Thématiques	Budget 2014	Attribution Ouverture de Crédits CM du 16/12/2013	Attribution Budget Primitif CM du 26/04/2014	Total Attribué
Culturel	1 478 880 €	956 096 €	414 804 €	1 370 900 €
Economique	177 000 €		177 000 €	177 000 €
Education Populaire	1 893 115 €	696 969 €	877 002 €	1 573 971 €
Insertion	4 988 519 €	2 647 911 €	2 281 493 €	4 929 404 €
Logement Social	150 000 €		108 833 €	108 833 €
Politique de la Ville	558 898 €	91 135 €	467 763 €	558 898 €
Prévention	1 130 000 €	981 378 €	90 743 €	1 072 121 €
Projet de Rénovation Urbaine (PRU)	25 300 €		25 300 €	25 300 €
Projet Educatif Global	8 026 934 €	4 743 354 €	2 627 832 €	7 371 186 €
Sports	1 761 000 €	807 258 €	844 622 €	1 651 880 €
Vie Familiale	9 520 000 €	2 294 226 €	6 590 092 €	8 884 318 €
TOTAUX	29 724 229 €	13 218 327 €	14 505 484 €	27 723 811 €

Pour l'exercice 2014, une Convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au budget est supérieure ou égale à 23 000,00 €.

Pour votre information, vous pourrez trouver en annexe 1 l'ensemble des subventions versées lors de cette séance du Conseil Municipal, qu'elles fassent ou non l'objet d'une Convention. Pour les associations en annexe 2, un Avenant-type vous est proposé (modification du montant déjà conventionné) ; pour les associations en annexe 3, une Convention-type vous est proposée.

Rapport n°14/3-13

L'ensemble des dossiers de demandes de subvention est dès à présent consultable à la Direction du Développement de la Vie Associative et de la Jeunesse.

Les crédits budgétaires pour ces subventions seront prélevés sur les lignes déjà existantes de « Subventions diverses non réparties » : Imputations 657361-20, 657362-520, 6574-025, 114, 30, 311, 312, 313, 33, 40, 421, 423, 520, 522, 523, 61, 63, 64, 70, 824, 90.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans les tableaux en Annexe 1 ;
- 2° de m'autoriser à signer ces actes et à verser les subventions aux organismes, conformément aux tableaux en Annexes 1, 2 et 3.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-A-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014

Gilbert ANNETTE

OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT
AVEC LES ORGANISMES PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/3-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur CHOPINET Gérard, 1er Adjoint de Quartier, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Solidarités, Projet Educatif Global, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (abstention de Monsieur FUMA Sudel en C/ J/ S et abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul en AG/ EM) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans les tableaux en Annexe 1.

ARTICLE 2

Approuve l'Avenant-type à passer avec :

- 21° (EX ASSOCIATION 21 DEGRES SUD) (Association loi 1901),
- ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPMARN) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION CHATEAU MORANGE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION (Association loi 1901),
- ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES (Association loi 1901),
- ASSOCIATION LES BELIERS (Association loi 1901),

Délibération n°14/3-13

- ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION REUNION ECHECS (Association loi 1901),
- ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE) (Association loi 1901),
- BELLEVUE POUR TOUS (Association loi 1901),
- CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE) (Etablissement public),
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (Etablissement public),
- CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT) (Association loi 1901),
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN) (Association loi 1901),
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA (Association loi 1901),
- CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI) (SARL),
- CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP) (Association loi 1901),
- COURANTS D'ART HEMISPHERES (Association loi 1901),
- ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE) (Association loi 1901),
- FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP) (Association loi 1901),
- FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ) (Association loi 1901),
- FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE (Association loi 1901),
- GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (Association loi 1901),
- JEUNESSE 2000 (Association loi 1901),
- JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN) (Association loi 1901),
- LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE (Association loi 1901),
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (Association loi 1901),

Délibération n° 14/3-13

- MISSION LOCALE NORD (MLN) (Association loi 1901),
- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) (Association loi 1901),
- RUN ACTION (Association loi 1901),
- SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR) (Association loi 1901),
- SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA) (Association loi 1901),
- SAINT-DENIS ENFANCE (SDE) (Association loi 1901),

et la Convention-type à passer avec :

- ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON LABELLISEE "POLE FRANCE ET ESPOIR" (Association loi 1901),
- ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN (AGCVD) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA (Association loi 1901),
- ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS (Association loi 1901),
- ASSOCIATION LASOURS (Association loi 1901),
- ASSOCIATION NATIONALE DES COMPAGNONS BATISSEURS (ANCB) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION PROXIMA (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SOCIALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (ASIP) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON (Association loi 1901),
- BASKET CLUB DIONYSIEN (BCD) (Association loi 1901),
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD (Association loi 1901),
- CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM) (Association loi 1901),
- CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS (CLJ) (Association loi 1901),

Délibération n° 14/3-13

- CITOYENS CONTRE LE CHIK "CCC" (Association loi 1901),
CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM) (Association loi 1901),
- FOOTBALL CLUB MOUFIA (Association loi 1901),
- GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAIQUE (GSMJ) (Association loi 1901),
- JOINVILLE HAND (Association loi 1901),
- SAINT-DENIS GYM REUNION (SDGR) (Association loi 1901),
- SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT (Association loi 1901),
- SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB) (Association loi 1901),
- THEATRES DEPARTEMENTAUX DE LA REUNION (Association loi 1901),
- VELO CLUB DE SAINT-DENIS (VCSD) (Association loi 1901),

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à verser les subventions, conformément aux Annexes 1, 2 et 3.

ARTICLE 5

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal sous le Chapitre 65 et les Articles 6573 et 6574.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-B-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	311	21°6 (EX ASSOCIATION 21 DEGRES SUD)	Association loi 1901	205 000	Programmation du Festival Kaloo Bang
6574	311	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE DANSE ET ART DRAMATIQUE LOULOU PITOU	Association loi 1901	9 000	Participation élèves danseurs au concours national de danse et spectacle de fin d'année
6574	311	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS (ARU)	Association loi 1901	5 250	Fonctionnement des ateliers artistiques
6574	33	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE LA REUNION	Association loi 1901	8 750	Projet "mille masques et+", création de masques dans les écoles
6574	313	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI)	SARL	100 000	Programmation artistique Théâtre du Grand Marché
6574	313	COMPAGNIE SAKIDI	Association loi 1901	5 000	Programme artistique annuel
6574	312	COURANTS D'ART HEMISPHERES	Association loi 1901	50 886	Programme de résidence (Nuits Blanches)
6574	33	KOZE CONTE	Association loi 1901	5 250	Marmit'Zistoir
6574	313	THEATRES DEPARTEMENTAUX DE LA REUNION (EX ASSOCIATION PARDON MARS)	Association loi 1901	14 584	Décentralisation de spectacle dans les quartiers
6574	312	UNION POUR LA DEFENSE DE L'IDENTITE REUNIONNAISE (UDIR)	Association loi 1901	5 250	Marmit'Zistoir
6574	312	ZARGANO LA CULTURE AUX ENFANTS	Association loi 1901	5 834	Actions d'éducation à l'image et au cinéma
Total CULTUREL				414 804	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-C-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	90	ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN (AGCVD)	Association loi 1901	177 000	Animations du centre-ville
Total ECONOMIQUE				177 000	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-D-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPARN)	Association loi 1901	139 372	Lutte pour la protection de l'environnement et du milieu aquatique (fonctionnement et actions)
6574	025	ASSOCIATION BONNE ENTENTE " DE MONTGAILLARD"	Association loi 1901	875	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION CITOYENNE DES QUARTIERS DU BAS DE LA RIVIERE (ACQBLR)	Association loi 1901	4 360	Cofinancement réserve parlementaire (action éducative)
6574	025	ASSOCIATION CITOYENNE DES QUARTIERS DU BAS DE LA RIVIERE (ACQBLR)	Association loi 1901	5 000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER ALAMANDAS	Association loi 1901	2 000	Programme d'action
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER ALAMANDAS	Association loi 1901	3 560	Fonctionnement
6574	025	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE LA REUNION (ADPC REUNION)	Association loi 1901	11 667	Développer la formation aux gestes qui sauvent
6574	025	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	1 750	Fonctionnement
6574	025	ASSOCIATION JEUNESSE DU BAS DE LA RIVIERE (AJBLR)	Association loi 1901	3 250	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	7 000	Fonctionnement
6574	025	ASSOCIATION MAIN DANS LA MAIN	Association loi 1901	2 333	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	7 500	Fonctionnement
6574	025	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	8 167	Fonctionnement et actions
6574	025	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLS (CASE BDN)	Association loi 1901	19 845	Fonctionnement
6574	025	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement et actions
6574	025	CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES (CEMEA)	Association loi 1901	3 500	Fonctionnement
6574	025	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	45 818	Manifestations mondiales et internationales annuelles
6574	025	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	30 000	Actions éducation Populaire

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 2 / 2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	220 497	Fonctionnement
6574	025	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	41 720	Actions éducatives et de loisirs
6574	025	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	11 600	Formation des bénévoles
6574	025	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	59 663	Actions citoyenneté/éco citoyenneté et parentalité
6574	025	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	30 000	Fonctionnement
6574	025	REUNION IMMUNODEPRIMES VIVRE ET ECOUTER (RIVE)	Association loi 1901	5 684	Fonctionnement (Maison de Vie)
6574	025	RUN ACTION	Association loi 1901	70 000	Cyber du Chaudron
6574	025	RUN ACTION	Association loi 1901	40 000	Reprise salariés du CASE du Chaudron
6574	025	RUN ACTION	Association loi 1901	70 508	Cyber du Bas de la Rivière
6574	025	RUN ACTION	Association loi 1901	18 333	Fonctionnement et actions
6574	025	SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE LA REUNION (SEOR)	Association loi 1901	3 000	Fonctionnement
Total EDUCATION POPULAIRE				877 002	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-E-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	51 200	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	45 600	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	177 000	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	24 577	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	RUN ACTION	Association loi 1901	51 100	Cofinancement Projets Emplois d'Avenir
6574	025	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	1 800	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
Total INSERTION (EMPLOIS D'AVENIR)				351 277	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-F-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	Association loi 1901	18 083	Fonctionnement de la mission accueil-information-accompagnement des chomeurs
6574	523	ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	Association loi 1901	12 833	Cofinancement emplois aidés
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	8 000	ACI Multi sites (peinture-maçonnerie...) - Bas de la Rivière
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	20 000	Médiation dans le cadre de l'Anru
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	340 833	Transfert des contrats aidés (TCA)
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	111 667	Transfert des contrats aidés (TCA Ecoles)
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	1 200	ACI Ressourcerie - Résiduel salaires (12 postes)
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	17 083	ACI Ressourcerie
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	2 000	ACI Intervention sur opération "la Fontaine" (Sodiad) - Domenjod
6574	523	ASSOCIATION DE QUARTIER ROLAND GARROS	Association loi 1901	7 417	Cofinancement (Résiduel salaire)
6574	523	ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	Association loi 1901	35 000	Insertion des personnes en difficulté par l'activité
6574	523	ASSOCIATION LES BELIERS	Association loi 1901	37 625	Entretien de la zone de loisirs St-François - Convention
6574	523	ASSOCIATION LES BELIERS	Association loi 1901	2 800	Restauration du site du PK9 à St-François
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	5 940	ACI Travaux préparatoires à l'installation d'un jardin de cocagne à St-Bernard
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	9 000	ACI Réhabilitation salle polyvalente du Moufia
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	8 600	ACI 3ème tranche Serres pédagogiques - Bois de Nèfles
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	4 197	AAP - Préformation aux activités aquatiques de natation et de sauvetage
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	4 179	AAP - Agent de sécurité physionomiste
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	4 179	AAP - Eco cantonnier

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	4 179	AAP - Barman
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	9 200	ACI Réhabilitation du centre socioculturel + réaménagement du jardin (Brûlé)
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	840	ACI Intervention espaces verts Corindons (Sémader) - Bellepierre
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	4 179	AAP - Animateur périscolaire
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	120 833	Transfert des contrats aidés (TCA) Environnement
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	11 600	ACI Construction d'un carrousel de bois traditionnel (Karoussel lontan)
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	5 600	ACI Aménagement de jardins familiaux sur les berges de Primat
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	4 197	AAP - Agent d'accueil touristique
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	4 179	AAP - Animatrice gymnastique volontaire
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	34 167	La maison de l'économie sociale et solidaire
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	13 200	ACI Réhabilitation du club house de la JSBN (Fédération Nationale du Bâtiment)
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	5 740	ACI Aménagement des abords de l'équipement sportif Gloxinia
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	160 417	Protocole Etat/Mairie 2007-2013
6574	523	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association loi 1901	4 000	ACI Multi sites aménagement espaces verts - Vauban
6574	523	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association loi 1901	8 000	ACI Travaux de remise en état des salles d'activités D. Legros
6574	523	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association loi 1901	7 240	ACI Aménagements paysagers Jules Ferry (Sidr) - Camélias
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)	Association loi 1901	2 917	Organisation Semaine du microcrédit
6574	523	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'INSERTION ET LA MOBILITE (ARIM)	Association loi 1901	5 833	Insertion par la mobilité - Vendange

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 3 / 3

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	4 982	Entretien coulée verte (poursuite)
6574	523	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	5 000	Emploi (Résiduel salaire)
6574	523	CITOYENS CONTRE LE CHIK "CCC"	Association loi 1901	28 500	ACI textile (canton 3 La Montagne)
6574	523	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	5 472	ACI Reprise parcours de santé Ruisseau Blanc + sentier Moulin Cader
6574	523	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	1 400	Résiduel salaire
6574	523	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	9 750	Cofinancement 2 postes CAE
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	194 583	Fonctionnement
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	160 000	Cofinancement emplois aidés
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	129 583	Plan de propreté - Valorisation des hauts (LAMIER)
6574	523	GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAIQUE (GSMJ)	Association loi 1901	14 000	Cofinancement emplois aidés
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	180 417	Insertion des jeunes
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	23 750	Fonds d'Aides aux Jeunes
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	8 333	Plate forme insertion
6574	523	RUN ACTION	Association loi 1901	43 100	Cofinancement CAE (20 postes)
6574	523	RUN ACTION	Association loi 1901	51 100	Portage emplois d'avenir
6574	523	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	2 905	Cofinancement Emploi Sport CNDS
6574	523	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	2 217	Cofinancement CAE
6574	523	ZARTIS MILITAN AN LANG E AR KREOL (ZAMALAK)	Association loi 1901	8 167	Cofinancement de 2 emplois aidés
Total INSERTION				1 930 216	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-G-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 3

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON (AASC)	Association loi 1901	8 500	Dispositif Enfance
6574	421	ASSOCIATION COOPERATION HUMANITAIRE (ACH)	Association loi 1901	3 000	ACM Enfants Handicapés et valides juillet/août
6574	421	ASSOCIATION DE QUARTIER ALAMANDAS	Association loi 1901	1 333	Mercredis Récréatifs, camping à la ferme, vacances
6574	421	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	2 500	Activités Vacances Pédagogiques
6574	64	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MIXTE PHILIPPE VINSON	Association loi 1901	1 000	Activité périscolaire
6574	423	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	Association loi 1901	3 815	Accueil Collectif des Mineurs ados CEJ
6574	423	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	Association loi 1901	5 520	Accueil Collectif des Mineurs primaire CEJ
6574	421	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	550	SOS invasion
6574	421	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	2 250	Séjours Familles
6574	421	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL (ADEC)	Association loi 1901	4 125	Accueil des jeunes en classe de découverte
6574	421	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	Association loi 1901	1 250	Vacances Prévention Médiation
6574	421	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	Association loi 1901	15 167	Ateliers Echecs Pause Méridienne
6574	421	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	Association loi 1901	8 500	Les échecs pour réussir - renforcement des écoles
6574	421	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	Association loi 1901	-5 000	Intervention Echecs Temps Scolaire
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	16 959	Garderie Tamarins, E. Nonge
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	37 127	Mercredis Jeunesse Tamarins, E. Nonge
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	9 005	Mercredis Jeunesse maternelle CEJ
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	5 005	Mercredi Jeunesse élémentaire CEJ
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	13 508	ACM maternelle CEJ
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	13 536	Accueil périscolaire

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	AVENIR FAMY KREOL	Association loi 1901	1 125	Vacances Ados
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	3 894	Mercredis Jeunesse
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	2 625	Camp d'adolescents
6574	64	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	7 292	Garderie périscolaire
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	6 417	Accueil Collectif des Mineurs
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	6 750	Classes Extérieures
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	30 320	Classe de Mer
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	5 000	Garderie Piton Bois de Nêfles
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	5 945	Centre de Loisirs et séjours rattachés
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	4 767	Garderie scolaire Ecoles des Bringeliers
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	2 625	Mercredis Jeunesse
6574	421	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM)	Association loi 1901	5 833	Vacances scolaires
6574	421	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM)	Association loi 1901	3 500	Mercredis Loisirs
6574	421	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	175 663	Fonctionnement (PEG)
6574	421	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	94 581	ACM ados CEJ
6574	421	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	155 419	CAP J (PEG)
6574	421	COMITE DEPARTEMENTAL UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP)	Association loi 1901	7 500	Aide en fonctionnement - transports rencontres USEP
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	7 393	Gestion administrative des ACM
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	2 481	Mercredis Loisirs CEJ
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	2 753	Club des Clubs CEJ

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 3 / 3

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	64	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	7 641	Garderie Ecoles Saint-Bernard / Affouches
6574	421	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	18 750	ACM maternelle et primaire CEJ
6574	64	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	17 420	Garderie maternelle et primaire CEJ
6574	421	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	22 927	Mercredis Jeunesse maternelle et primaire CEJ
6574	421	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	2 892	Espace jeunesse CEJ
6574	421	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	10 000	Gestion administrative des ACM
6574	421	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	7 932	Accueil Collectif des Mineurs Ados
6574	64	FOYER SOCIO CULTUREL DU MOUFIA (FSCM)	Association loi 1901	4 372	Halte garderie (Ecole primaire Alain Lorraine)
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	6 084	Mercredis Jeunesse Primaire CEJ
6574	64	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	16 049	Garderies Maternelles CEJ
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	20 625	ACM Vacances Maternels CEJ
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	16 304	Garderies Primaires CEJ
6574	423	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	5 094	ACM Ados CEJ
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	6 971	Mercredi Jeunesse Maternel CEJ
6574	64	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	14 583	Garderie Philibert Commerson
6574	421	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	10 108	Accueil Collectif des Mineurs Philibert Commerson
6574	421	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	5 833	Mercredis Jeunesse
6574	421	LIGUE DE LA REUNION DE SPORT ADAPTE (LRSA)	Association loi 1901	5 100	Vacances
6574	421	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX FEDERATION DES OEUVRES LAÏQUES)	Association loi 1901	20 033	ACM Maternel, Primaire, Ados St François
6574	64	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	131 545	Garderie maternelle et primaire CEJ
6574	421	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	84 140	Mercredi jeunesse maternelle et primaire CEJ
6574	421	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	268 816	ACM maternelle et primaire CEJ
Total JEUNESSE 3/17 ANS				1 405 277	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-H-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	70	ASSOCIATION NATIONALE DES COMPAGNONS BATISSEURS (ANCB)	Association loi 1901	40 833	Auto-réhabilitation de logements
6574	70	ASSOCIATION SOCIALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (ASIP)	Association loi 1901	68 000	Amélioration légère de l'habitat remédiable en chantier d'insertion
Total LOGEMENT SOCIAL				108 833	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-I-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	64	ASSOCIATION LE COIN DES BOUT'CHOUX	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION "LE JARDIN DE POUCELINA"	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES ALAMANDAS	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES JACARANDAS - ILET AUX GRANDS	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES JACARANDAS - ILET AUX PETITS	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES PETITS ANGES	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES POINSETTIAS	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION "POUCELINA II" CENTRE MULTI ACCUEIL	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE PROXIMITE "LES ONYX"	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	COLOMBINE	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	LES BABIES	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	LES JONQUILLES	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	LES P'TITS MOUNES	Association loi 1901	4 500	Fonctionnement
6574	64	TI BERTELLE	Association loi 1901	4 500	Aménagement des locaux
Total PETITE ENFANCE				63 000	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-J-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	5 833	Atelier de pratique artistique
6574	520	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	5 833	Baz'Art
6574	520	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	12 500	Karouselaz
6574	520	ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DES LOCATAIRES HABITANT LA SIDR SAINT-DENIS ET LES AUTRES COMMUNES DE L'ILE DE LA REUNION (ADILSS)	Association loi 1901	5 833	Atelier de remobilisation sociale par la couture
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ALAMANDAS	Association loi 1901	2 100	Parents enfants pour réussite
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	1 250	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	2 917	Résiduel Adultes Relais
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	3 750	Allon partag nout savoir faire
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER LA CHAUMIERE 974	Association loi 1901	1 300	Rallye santé
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER LA CHAUMIERE 974	Association loi 1901	2 000	Ensemb pour améliorer nout vie de kartié
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER LES AZALEES	Association loi 1901	2 000	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	ASSOCIATION DES ANCIENS DU CHAUDRON (AAC)	Association loi 1901	3 750	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	ASSOCIATION DES ANCIENS DU CHAUDRON (AAC)	Association loi 1901	6 000	Activités socioculturelles
6574	520	ASSOCIATION DES FEMMES MAHORAISES DE MONTGAILLARD	Association loi 1901	13 000	Karibou zot tout
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	4 433	Soutien cellule familiale ZAC Bois Rouge
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	5 000	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	523	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	6 664	Adulte Relais lutte contre l'illettrisme
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	7 350	Action de lutte contre illettrisme auprès des familles de Camélias- Vauban

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	12 500	Lutte contre les incivilités
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	15 238	Acteurs associatifs et parents relais
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	18 148	Lutte contre l'érosion scolaire
6574	30	ASSOCIATION DES ZANATANES	Association loi 1901	1 500	Découvertes des pratiques de la zone de l'Océan Indien
6574	520	ASSOCIATION ENVIRONNEMENT SPORT ET CULTURE DE LA MONTAGNE (ESC)	Association loi 1901	3 500	Accompagnement et développement de l'athlétisme à La Montagne
6574	63	ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA	Association loi 1901	5 000	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA	Association loi 1901	6 500	Animation proximité
6574	520	ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA	Association loi 1901	15 000	Action citoyenne d'amélioration du cadre de vie
6574	520	ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA	Association loi 1901	18 000	Accompagnement et appropriation du cadre de vie Source/Bellepierre
6574	520	ASSOCIATION LA P'TITE SCENE	Association loi 1901	2 625	Lien social et expression artistique
6574	520	ASSOCIATION PROXIMA	Association loi 1901	16 400	Médiation éducative
6574	520	ASSOCIATION PROXIMA	Association loi 1901	17 900	Prévention par les activités socioculturelles (CUCS)
6574	520	ASSOCIATION PROXIMA	Association loi 1901	28 600	Accompagnement social Rocade
6574	520	ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE (AREP)	Association loi 1901	22 500	Renforcement du lien social par une dynamique associative
6574	520	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA SEXUALITE (ARPS)	Association loi 1901	2 146	Espace Dionysien de Solidarité et d'Insertion (EDSI)
6574	520	ASSOCIATION TI'KAZ LAVOIR BOIS-ROUGE	Association loi 1901	2 292	Action de cohésion sociale quartier Fougères
6574	520	ASSOCIATION ZABITAN BOIS ROUGE (AZBR)	Association loi 1901	2 000	Dynamique associative sur la ZAC Bois Rouge : action éducative
6574	520	AVENIR FAMY KREOL	Association loi 1901	3 650	Découverte de Salazie
6574	520	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	1 750	Action d'échange des savoirs faire
6574	520	CAMELIAS TRAIL	Association loi 1901	2 333	Bouger avec Camélias Trail

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	1 500	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES (CEMEA)	Association loi 1901	10 000	BAFA
6574	520	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM)	Association loi 1901	5 000	Parents au cœur du quartier
6574	520	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM)	Association loi 1901	6 000	Vivre ensemble
6574	520	CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS (CLJ)	Association loi 1901	8 750	Prévention par les actions de proximité (Chaudron et Camélias)
6574	520	CENTRE REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS (CRAPS)	Association loi 1901	7 660	Accompagnement à l'insertion des jeunes dionysiens
6574	520	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	5 500	Résiduel adulte relais
6574	520	COMITE D'ASSOCIATIONS DU BAS DE LA RIVIERE (CABR)	Association loi 1901	2 000	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	DYNAMIQUES SERVICES	SARL coopérative à capital variable	8 500	Aide à la création d'entreprise et à l'émergence de projets
6574	520	EDUCATION A LA VIE ET A L'AMOUR (EVA)	Association loi 1901	6 750	Education à la vie
6574	520	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	2 333	Accompagnement associatif
6574	520	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	3 000	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	522	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	17 100	Activités éducatives pédagogiques
6574	520	EVENT'S FOLIES	Association loi 1901	1 000	Action de valorisation de l'image de la femme 2014
6574	520	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	3 700	Valorisation des savoirs interculturels
6574	520	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	3 000	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	7 000	Bouge ensemble
6574	520	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	8 000	Redynamisation sociale
6574	520	INSTITUT REGIONAL D'EDUCATION NUTRITIONNELLE (IREN)	Association loi 1901	19 000	Education nutritionnelle
6574	520	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	8 750	Dynamique territoriale et somèn Kréol
6574	520	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	Association loi 1901	2 300	Alon kosé

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 4 / 4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	LOISIRS EVASION MASCAREIGNES (LEM)	Association loi 1901	1 750	Projet éducatif et artistique
6574	520	LUMIERES EN ACTIONS	Association loi 1901	875	Les ateliers du mercredi
6574	520	MARMAY KREOL	Association loi 1901	2 917	Projet éducatif arts urbains ZAC Bois Rouge
6574	520	ONE ASSOCIATION	Association loi 1901	8 200	Photojournalisme
6574	523	REUNION ACTIVE	Association loi 1901	15 000	Fonds pour la création d'activités
6574	520	RUN ACTION	Association loi 1901	3 500	Education patrimoniale à Primat
6574	520	RUN ACTION	Association loi 1901	5 250	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	SANDRA CLUB BELLEPIERRE BOXING THAI	Association loi 1901	2 000	Action lien social
6574	520	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	2 333	Action de Prévention par le sport
Total POLITIQUE DE LA VILLE				467 763	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-K-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	583	Création d'un centre de ressource documentaire en victimologie
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	875	Ecole de victimologie
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	2 625	Permanence d'accueil
6574	522	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	1 750	Groupe de paroles auprès des femmes victimes de violences
6574	522	ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE 974 (ANPAA 974)	Association loi 1901	5 250	Larg pa, tienbo
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'AIDE JURIDIQUE AUX FAMILLES ET AUX VICTIMES (ARAJUFA)	Association loi 1901	6 417	Accès au droit - L'aide aux familles et victimes
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA SEXUALITE (ARPS)	Association loi 1901	325	Prévention de proximité lors du marché nocturne de Saint Denis
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA SEXUALITE (ARPS)	Association loi 1901	459	Café des parents
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA SEXUALITE ((ARPS)	Association loi 1901	2 917	Relais de prévention
6574	522	CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS (CLJ)	Association loi 1901	7 000	Prévention de la délinquance par des actions sportives et éducatives (Secteur St François)
6574	522	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	12 000	Journée mondiale de lutte contre les drogues
6574	114	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	21 887	CAP J (prévention)
6574	522	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	26 030	Fonctionnement (Prévention)
6574	522	PRENDS UN ASSEOIR	Association loi 1901	2 625	Accompagnement des familles - espace d'accueil pour les visites au parloir du Centre Pénitencier de Domenjod
Total PREVENTION				90 743	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-L-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	824	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	2 000	Mieux connaître son quartier Les Camélias
6574	824	ASSOCIATION TOOT ANSAMB'	Association loi 1901	3 300	Favoriser la cohésion sociale et favoriser la parentalité
6574	824	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	20 000	Mieux Vivre Ensemble aux Camélias (PRU)
Total PROJET DE RENOVATION URBAINE (PRU)				25 300	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-M-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	100 000	Fonctionnement
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	391 000	Plan Anglais
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	731 555	Emploi
Total SCOLAIRE				1 222 555	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-N-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE SERVICE SOCIAL (ADSS)	Association loi 1901	5 000	Service de proximité pour la population défavorisée
6574	63	ASSOCIATION SOLIDARITE BOIS DE NEFLES SAINTE-CLOTILDE (ASBN)	Association loi 1901	2 000	Aide alimentaire
6574	523	ASSOCIATION SOS SOLITUDE	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions
657362	520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	2 706 250	Fonctionnement et programmes d'actions
657362	520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	3 810 000	Personnel mis à disposition
6574	523	MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE - DELEGATION OCEAN INDIEN	Association loi 1901	1 200	Fonctionnement
Total SOCIAL (DIVERS)				6 525 450	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-O-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014

Gilbert ANNETTE

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ACADEMIE DE SAVATE DIONYSIENNE	Association loi 1901	630	Déplacement au Championnat de France Jeunes
6574	40	ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE	Association loi 1901	15 000	Fonctionnement
6574	40	ARCHERS DE SAINT-DENIS (ASD)	Association loi 1901	840	Déplacement au Championnat de France en Métropole
6574	40	ASSOCIATION ACRO-JUMP 97.4 (A.J.97.4)	Association loi 1901	6 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION AZOT'YZONE TRIAL	Association loi 1901	2 000	Organisation Trial Urbain de Saint-Denis
6574	40	ASSOCIATION BOULISTE CLUB LABOURDONNAIS (BCL)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION BOULISTE CLUB LABOURDONNAIS (BCL)	Association loi 1901	500	Organisation Grand prix BCL
6574	40	ASSOCIATION BOXING CLUB BAS DE LA RIVIERE (BCBLR)	Association loi 1901	1 500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION BOXING CLUB DIONYSIEN	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	Association loi 1901	25 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON LABELLISEE "POLE FRANCE ET ESPoir"	Association loi 1901	20 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNION (ACPR)	Association loi 1901	9 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION DIONYSIENNE DE JIU JITSU BRESILIE (ADJJB)	Association loi 1901	2 100	Participation au Championnat d'Europe
6574	40	ASSOCIATION DIONYSIENNE DE JIU JITSU BRESILIE (ADJJB)	Association loi 1901	600	Déplacement Open Pan America
6574	40	ASSOCIATION FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE (AFFD)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement (féminin D1)
6574	40	ASSOCIATION HANDBALL CLUB EST DIONYSIEN (HBCED)	Association loi 1901	9 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT CLUB SAINT-DENIS	Association loi 1901	1 500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT FEMININE	Association loi 1901	420	Déplacement au Championnat de France d'Athlétisme
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT FEMININE	Association loi 1901	840	Déplacement au Championnat de France Boccia
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT FEMININE	Association loi 1901	240	Déplacement au Championnat de France de Natation
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT FEMININE	Association loi 1901	1 050	Participation au Grand Prix Jeunes
6574	40	ASSOCIATION JUDO CLUB DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	420	Déplacement au Championnat de France
6574	40	ASSOCIATION JUDO CLUB DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	3 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION LES BALADINS - UNION SPORTIVE DU COLLEGE DE BOURBON	Association loi 1901	1 800	Déplacement au Championnat de France UNSS de Danse

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ASSOCIATION LASOURS	Association loi 1901	15 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	500	Organisation de la Coupe de La Réunion en avril
6574	40	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	1.500	Fonctionnement section Boxe française
6574	40	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	2 500	Déplacement au Championnat de France de Boxe Française
6574	40	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	500	Fonctionnement section Moringue
6574	40	ASSOCIATION QWAN KI DO DE L'EST	Association loi 1901	840	Participation à la Coupe de France
6574	40	ASSOCIATION QWAN KI DO DE L'EST	Association loi 1901	1 260	Déplacement à la Coupe d'Europe
6574	40	ASSOCIATION ROLLER SKATE DIONYSIEN	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association loi 1901	50 000	Fonctionnement club foot D1
6574	40	ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	Association loi 1901	15 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA REUNION (ASAR)	Association loi 1901	10 000	Organisation Tour Auto
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB)	Association loi 1901	17 500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement section Basket
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'ETAT MIXTE LES DEUX CANONS	Association loi 1901	2 200	Déplacement au Championnat de France de Futsal
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'ETAT MIXTE LES DEUX CANONS	Association loi 1901	1 000	Action Randonnée UNSS
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LA MONTAGNE	Association loi 1901	1 500	Déplacement au Championnat de France UNSS
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	Association loi 1901	11 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE MONTGAILLARD (ASM)	Association loi 1901	7 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	800	Organisation Grand Prix ASPN
6574	40	ASSOCIATION TAEKWONDO LAN	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	Association loi 1901	7 500	Organisation 10 Kms de Saint-Denis International
6574	40	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	Association loi 1901	840	Déplacement au Championnat de France

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	Association loi 1901	4 602	Fonctionnement
6574	40	ATLET CLUB LOISIRS (ACL)	Association loi 1901	1 000	Organisation des 10 kms de la Ville de Saint-Denis
6574	40	BASKET CLUB DIONYSIEN (BCD)	Association loi 1901	35 000	Fonctionnement sections filles/garçons
6574	40	CAMELIAS TRAIL	Association loi 1901	500	Déplacement au Mahoraid
6574	40	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement Hand-ball
6574	40	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	1 000	Les 10 km de Domenjod
6574	40	CERCLE ESCRIME LA BUSE	Association loi 1901	3 000	Fonctionnement
6574	40	CERCLE ESCRIME LA BUSE	Association loi 1901	350	Participation au Championnat de France Benjamin, Minimes, Cadets, Juniors
6574	40	CLUB AQUATIQUE DU CHAUDRON (CAC)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB BOULISTE DU STADE DE L'EST (CBSE)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB BOULISTE DU STADE DE L'EST (CBSE)	Association loi 1901	500	Grand Prix de la Ville de Saint-Denis
6574	40	CLUB BOULISTE SAINTE-CLOTILDE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB DE TIR DE LA POLICE NATIONALE, SECTION REUNION	Association loi 1901	1 000	Déplacement au Championnat de France de Tir
6574	40	CLUB DIONYSIEN TENNIS DE TABLE	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	CLUB MODELISME DEPARTEMENT REUNION (CMDR)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM)	Association loi 1901	6 500	Fonctionnement section Hand
6574	40	CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement section Basket-ball
6574	40	CLUB SPORTIF PAUL JOUGLA (CSPJ)	Association loi 1901	1 050	Déplacement au Master de Pétanque
6574	40	CLUB SPORTIF SAINT DENIS ATHLETISME (CSSDA)	Association loi 1901	340	Fonctionnement
6574	40	CLUB SPORTIF SAINT DENIS BICROSS	Association loi 1901	7 900	Fonctionnement
6574	40	DIONY'BAD REUNION - DBR (EX BADMINTON CLUB CORPO REUNION)	Association loi 1901	8 000	Organisation d'un tournoi International
6574	40	DOJO HUANG-YING "LE JUDO CLUB DE L'AMITIE"	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement
6574	40	DOJO HUANG-YING "LE JUDO CLUB DE L'AMITIE"	Association loi 1901	6 000	Manifestation fête et faites du judo
6574	40	ECHIQUEUR DU NORD (EDN)	Association loi 1901	500	Open International d'Echecs

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 4 / 6

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ESCRIME DE JOINVILLE	Association loi 1901	330	Déplacement au Championnat de France Minime et Cadet
6574	40	ESPACE HANDICAP DIONYSIEN (EHD)	Association loi 1901	450	Déplacement au Championnat de France (Handicap)
6574	40	FOOTBALL CLUB MOUFIA	Association loi 1901	11 000	Fonctionnement
6574	40	FORCE CONTACT	Association loi 1901	10 000	Organisation Gala de Kick Boxing K One
6574	40	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	800	Déplacement au Championnat de France de Karaté
6574	40	GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAIQUE (GSMJ)	Association loi 1901	15 000	Fonctionnement
6574	40	HANDBALL FEMININ CHAUDRON	Association loi 1901	7 000	Fonctionnement
6574	40	HAND-BALL FEMININ SAINT-DENIS (HBF SAINT-DENIS)	Association loi 1901	1 250	Déplacement au Championnat France
6574	40	HAND-BALL FEMININ SAINT-DENIS (HBF SAINT-DENIS)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	HOCKEY CLUB DE BOURBON	Association loi 1901	840	Déplacement au Championnat de France (4athlètes)
6574	40	HOCKEY CLUB DE BOURBON	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement
6574	40	INSERTION TEAM CLUB DU BRULE	Association loi 1901	800	Déplacement sportif en Thaïlande
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	3 750	Fonctionnement
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE MONTAGNARDE (JSM)	Association loi 1901	3 750	Fonctionnement
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS (AJS SAINT-DENIS)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	JOINVILLE HAND	Association loi 1901	15 000	Fonctionnement
6574	40	JUDO CLUB MUNICIPAL SAINT DENIS	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	LES KICKERS DE SAINT DENIS (KSD)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	MOTO CLUB TRACER	Association loi 1901	1 000	Enduro International de la Ville de Saint-Denis
6574	40	MOTO CLUB TRACER	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	MOUFIA AQUATIK	Association loi 1901	6 500	Fonctionnement
6574	40	MOUFIA AQUATIK	Association loi 1901	420	Déplacement au championnat de France Jeunes
6574	40	NATATION SAINT-DENIS REUNION (NSDR)	Association loi 1901	15 000	Fonctionnement
6574	40	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	133 950	Fonctionnement
6574	40	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	27 000	Organisation Kréopolitains Hand

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20140426-14313-P-DE
 Date de réception préfecture : 05/05/2014

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	PATINAGE CLUB DIONYSIEN	Association loi 1901	120	Déplacement championnat de France sur piste
6574	40	RACER MOTO-CLUB (RMC)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	RACING CLUB SAINT-DENIS (RCSD)	Association loi 1901	430	Déplacement au Championnat de France Indoor et Elite
6574	40	RACING CLUB SAINT-DENIS (RCSD)	Association loi 1901	6 000	Athlétisme - Fonctionnement
6574	40	RACING CLUB SAINT-DENIS (RCSD)	Association loi 1901	1 000	Trail du Colorado
6574	40	RUGBY CLUB SAINT-BERNARD LA MONTAGNE (RCSBLM)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	SAINT DENIS FAV'SPORT	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR)	Association loi 1901	30 000	Fonctionnement
6574	40	SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR)	Association loi 1901	10 000	Déplacement au Championnat de France
6574	40	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association loi 1901	36 000	Fonctionnement
6574	40	SAINT-DENIS GYM REUNION (SDGR)	Association loi 1901	20 000	Fonctionnement
6574	40	SAINT-DENIS JEUNESSE SPORTING	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement
6574	40	SHOTOKAN CLUB OCEAN INDIEN	Association loi 1901	210	Déplacement au Championnat de France de Karaté Contact
6574	40	SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	13 000	Fonctionnement sections Basket-ball
6574	40	SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	2 100	Déplacement à un Tournoi en Chine
6574	40	SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement section Tennis de Table
6574	40	SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS (SSJD)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement club D3
6574	40	SPORTING CLUB CHAUDRON RUGBY (SCCR)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
6574	40	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	SPORTIVE CLUB SAINT-FRANCOIS	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement
6574	40	UNION PUGILISTIQUE DE SAINT-DENIS (UPSD)	Association loi 1901	1 050	Déplacement au Championnat de France de Boxe Anglaise
6574	40	UNION PUGILISTIQUE DE SAINT-DENIS (UPSD)	Association loi 1901	7 500	Fonctionnement
6574	40	UNSS COLLEGES DISTRICT NORD	Association loi 1901	3 750	Prise en charge déplacement terrestre des Dionysiens dans le cadre des rencontres sportives UNSS

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 6 / 6

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	VELO CLUB DE SAINT-DENIS (VCSD)	Association loi 1901	5 000	Déplacement au Tour de Martinique
6574	40	VELO CLUB DE SAINT-DENIS (VCSD)	Association loi 1901	11 000	Fonctionnement
6574	40	VOLLEY BALL CLUB SAINT-DENIS (VBC DE ST DENIS)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
6574	40	XV DIONYSIEN (XVD)	Association loi 1901	1 000	Tournoi International Paille en Queue
6574	40	XV DIONYSIEN (XVD)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
Total SPORTS				844 622	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-P-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 26/04/2014

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	ASSOCIATION AGE D'OR	Association loi 1901	1 642	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
Total TROISIEME AGE				1 642	

TOTAL ATTRIBUE BP du 26/04/2014	14 505 484
----------------------------------------	-------------------

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-Q-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

LISTE DES AVENANTS**Attribution de subventions au CM du 26/04/2014**

PAGE 1 / 3

Libellés	Statut	Montant déjà conventionné	Montant Avenant CM du samedi 26 avril 2014	Montant Total
		CM du 16/12/2013		
21° (EX ASSOCIATION 21 DEGRES SUD)	Association loi 1901	195 000	205 000	400 000
ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE	Association loi 1901	35 000	15 000	50 000
ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPARN)	Association loi 1901	99 552	139 372	238 924
ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	455 217	500 783	956 000
ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	Association loi 1901	25 000	25 000	50 000
ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	198 334	24 166	222 500
ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	Association loi 1901	25 000	35 000	60 000
ASSOCIATION LES BELIERS	Association loi 1901	30 575	40 425	71 000
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	677 351	414 426	1 091 777
ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	43 000	14 750	57 750
ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association loi 1901	76 960	19 240	96 200
ASSOCIATION REUNION ECHECS	Association loi 1901	33 667	18 667	52 334
ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	173 413	54 086	227 499

LISTE DES AVENANTS**Attribution de subventions au CM du 26/04/2014**

PAGE 2 / 3

Libellés	Statut	Montant déjà conventionné	Montant Avenant CM du samedi 26 avril 2014	Montant Total
		CM du 16/12/2013		
ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association loi 1901	150 000	50 000	200 000
ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	127 160	63 579	190 739
BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	35 980	30 145	66 125
CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	1 690 595	1 222 555	2 913 150
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	2 173 750	6 516 250	8 690 000
CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	214 959	37 070	252 029
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	66 099	34 827	100 926
CENTRE D'ANIMATION SOCIO- EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	81 192	23 337	104 529
CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI)	SARL	200 000	100 000	300 000
CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	1 956 920	542 280	2 499 200
COURANTS D'ART HEMISPHERES	Association loi 1901	39 114	50 886	90 000
ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	93 234	95 173	188 407
FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	311 761	429 298	741 059

LISTE DES AVENANTS**Attribution de subventions au CM du 26/04/2014**

PAGE 3 / 3

Libellés	Statut	Montant déjà conventionné	Montant Avenant CM du samedi 26 avril 2014	Montant Total
		CM du 16/12/2013		
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	157 979	62 789	220 768
FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	32 868	45 682	78 550
GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	725 734	661 166	1 386 900
JEUNESSE 2000	Association loi 1901	189 012	71 127	260 139
JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	25 875	12 500	38 375
LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	67 606	85 101	152 707
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION	Association loi 1901	40 066	20 033	60 099
MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	177 500	212 500	390 000
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	95 250	160 950	256 200
RUN ACTION	Association loi 1901	96 567	352 891	449 458
SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR)	Association loi 1901	25 000	40 000	65 000
SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association loi 1901	36 000	36 000	72 000
SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	978 790	484 501	1 463 291

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014
Gilbert ANNETTEAccusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-R-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 26/04/2014**

PAGE 1 / 2

Libellés	Statut	Montant conventionné CM du 26 avril 2014
ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	Association loi 1901	53 000
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON LABELLISEE "POLE FRANCE ET ESPOIR"	Association loi 1901	40 000
ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE- VILLE DIONYSIEN (AGCVD)	Association loi 1901	177 000
ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	88 510
ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA	Association loi 1901	45 750
ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	Association loi 1901	28 005
ASSOCIATION LASOURS	Association loi 1901	25 000
ASSOCIATION NATIONALE DES COMPAGNONS BATISSEURS (ANCB)	Association loi 1901	40 833
ASSOCIATION PROXIMA	Association loi 1901	62 900
ASSOCIATION SOCIALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (ASIP)	Association loi 1901	68 000
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB)	Association loi 1901	32 500
ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	Association loi 1901	25 000
BASKET CLUB DIONYSIEN (BCD)	Association loi 1901	55 000

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 26/04/2014**

PAGE 2 / 2

Libellés	Statut	Montant conventionné CM du 26 avril 2014
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	24 042
CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM)	Association loi 1901	34 916
CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS (CLJ)	Association loi 1901	27 000
CITOYENS CONTRE LE CHIK "CCC"	Association loi 1901	48 900
CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM)	Association loi 1901	30 000
FOOTBALL CLUB MOUFIA	Association loi 1901	25 000
GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAIQUE (GSMJ)	Association loi 1901	44 000
JOINVILLE HAND	Association loi 1901	25 000
SAINT-DENIS GYM REUNION (SDGR)	Association loi 1901	40 000
SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	28 100
SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	27 580
THEATRES DEPARTEMENTAUX DE LA REUNION	Association loi 1901	25 000
VELO CLUB DE SAINT-DENIS (VCSD)	Association loi 1901	25 000

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-S-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

AVENANT N° A LA CONVENTION 2014 N°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,
Hôtel de Ville
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9
Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,

d'une part

Et

l'Association / l'Etablissement public (Nom en conformité à la déclaration au JO)
(Adresse du siège social)
Représentée par son Représentant légal en exercice, **Monsieur (ou Madame) Prénom et Nom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
Vu l'article 1er du Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;
Vu le rapport du Conseil Municipal du (Budget Primitif)
Vu le rapport du Conseil Municipal du (Décision Modificative éventuelle)
Vu le rapport du Conseil Municipal du (Budget supplémentaire éventuel)
Vu le rapport du Conseil Municipal du (Convention)
Vu le rapport du Conseil Municipal du (Avenant)

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent Avenant modifie la Convention n° _____ signée le _____

I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er - Objet de la convention

L'article 1er est modifié comme suit :

L'Association/ L'Etablissement public (Nom en conformité à la déclaration au JO) a décidé, par son initiative et sous sa responsabilité, de mettre en œuvre l'/les action(s) suivante(s) :

Motif(s)	Montant(s)

Le reste est inchangé.

Article 3 - Contribution financière communale

L'article 3 est complété comme suit :

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à **l'Association/ l'Etablissement public** (Nom en conformité à la déclaration au JO) à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal.

Pour le budget 2014, la somme validée par le Conseil Municipal, en (Séance éventuelle, Décision Modificative éventuelle, Budget supplémentaire éventuel) est fixée à **montant en chiffres € (montant en lettres euros)**, ce qui porte le montant total de la subvention attribuée à **montant en chiffre € (montant en lettres euros)**.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-T-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

VIII - DISPOSITIONS DIVERSES

Les dispositions diverses sont complétées comme suit :

Article 29 - Hiérarchie entre les documents

Toutes les dispositions de la convention qui ne sont pas contraires aux présentes dispositions, demeurent applicables et sans changement.

Article 30 - Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entrera en vigueur, après accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires, à la date de sa notification au Délégué.

Article 31 - Documents annexés à l'avenant

Seront annexés à l'avenant : Le plan de trésorerie signé du Président et (ou) du Trésorier (en 3 exemplaires) et l'annexe **19.1** - Prescriptions légales pour les associations percevant plus de 153 000 euros de fonds publics.

Fait à Saint-Denis, le

Le Représentant Légal de l'Association/l'Etablissement public

Le Maire

(préciser son identité)

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-T-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 19.1 - Prescriptions légales

Le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation. Ce dernier devra être transmis sous la forme suivante :

<input type="checkbox"/> Trésorerie	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant des valeurs de placements à cette date	€

Compte de résultat et budgets (en euro)	Compte de résultat du dernier exercice clos du 01/01/12 au 31/12/12	Budget de l'année en cours du 01/01/13 au 31/12/13	Budget prévisionnel du 01/01/14 au 31/12/14
Cotisations et assimilés			
Prestations de services			
Subventions Européennes			
Subventions de l'Etat			
Subventions Régionales			
Subventions Départementales			
Subventions de la collectivité			
Subventions des Autres Organismes Publics			
Subventions des Autres Organismes Privés			
Total des subventions			
Autres produits			
Reprise sur provisions et amortissements			
Total des produits d'exploitation			
Achats			
Charges externes			
Impôts et taxes			
Salaires et indemnités			
Charges Sociales			
Autres charges			
Dotations aux amortissements et provisions			
Total des charges d'exploitation			
Résultat d'exploitation			
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat NET			

(L'Accusé de réception en préfecture n° 14-219740119-20140426-14913015E de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activités économiques sera transmis trimestriellement à la Commune ; à préciser)

CONVENTION 2014 N°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,

Hôtel de Ville

97717 Saint-Denis Messag Cedex 9

Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,

d'une part

Et

(Nom association en conformité à la déclaration au JO)

(Adresse du siège social)

Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget Primitif)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Décision Modificative éventuelle)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget supplémentaire éventuel)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Convention)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Avenant)</i>

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT.**I - DISPOSITIONS GENERALES****Article 1er - Objet de la convention*****Formule applicable aux subventions de fonctionnement général***

L'Association <...> a pour objet <...>.

Compte tenu de l'intérêt présenté par l'activité de cette association, la Commune a décidé d'en faciliter la réalisation en lui allouant des moyens financiers et les moyens de fonctionnement qu'elle requiert en termes de locaux, personnels et matériels.

OU

Formule applicable aux subventions affectées à un projet spécifique

L'Association <...> a pour objet <...>.

L'Association a décidé, à son initiative et sous responsabilité, de mettre en œuvre le programme d'actions suivant : <...>, dont le détail est joint en annexe à la présente convention.

OU

L'Association a décidé, à son initiative et sous responsabilité, de mettre en œuvre l'action suivante : <...>.

Compte tenu du caractère d'intérêt public local de ce programme d'actions, la Commune s'engage à en soutenir la mise en œuvre, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert et/ou en termes de locaux, personnels, matériels.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire.

II - DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 3 - Contribution financière communale

La Commune accorde à l'Association une subvention d'un montant de <...> euros.

Pour le budget 2014, cette somme est fixée à *somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras*.

Le montant de cette subvention a été fixé par le Conseil Municipal après examen de l'objet de la demande, des budgets prévisionnels, des coûts éligibles, de l'ensemble des produits affectés et des bilans d'activité et financier de l'année écoulée, le cas échéant provisoires, transmis par l'Association.

Le montant annuel accordé aux associations percevant, sur la durée du contrat, une subvention de plus de 500 000.00 euros annuel pourra être ajusté en fonction du (des) contrats(s) d'objectifs pouvant être établis.

Article 4 - Modalités de versement de la contribution financière

Cette subvention sera versée, après notification, en 4 fois maximum et conformément au plan de trésorerie annexé à la présente convention.

Le montant global des acomptes à verser ne pourra dépasser 80% du montant total de la subvention attribuée.

Le solde de la subvention sera versé au vu de la copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé et du bilan intermédiaire établi et certifié par l'Association. Une proratisation du versement du solde pourra être effectuée en fonction des dépenses réalisées.

Pour les associations percevant plus de 500 000 € de subvention, le premier versement, prévu au plan de trésorerie, ne pourra excéder 50 % du montant total attribué.

La subvention sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués au compte bancaire de l'Association correspondant au RIB transmis avec la demande de subvention.

Le comptable assignataire est <...>.

Article 5 - Adaptation des budgets prévisionnels

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action, l'Association peut procéder à une adaptation de ses budgets prévisionnels par des transferts entre natures de charges éligibles. Cette adaptation des dépenses réalisées dans le respect du montant total des coûts éligibles ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions ou de l'action et ne doit pas être substantielle au regard du coût total estimé éligible.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'Association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions ou de l'action et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible.

L'Association notifie ces modifications à la Commune par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par la Commune de ces modifications.

III - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Article 6 - Agents mis à disposition

La Commune met à disposition <...> agents auprès de l'Association, selon la répartition suivante :

- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...>;
- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...>;
- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...>.

Article 7- Nature des activités

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

Des fiches de poste précisant la nature des activités sont jointes à la présente convention.

Article 8 - Conditions d'emploi

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

Ils sont soumis aux règles d'organisation interne et aux conditions de travail applicables dans l'Association telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

OU

Ils sont soumis aux conditions d'emploi suivantes : <durée hebdomadaire de travail, horaires, etc.>.

Article 9 - Contrôle et évaluation des activités

M. <...> bénéficie des conditions de notation et d'avancement suivantes : <...>.

Article 10 - Remboursement

L'Association rembourse à la Commune la rémunération des agents mis à disposition, ainsi que les cotisations et contributions y afférentes, selon les modalités suivantes :

<à préciser : indication des montants, de l'échéancier, de l'imputation, etc.>.

IV - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Article 11 - Désignation

Pour la réalisation du programme d'actions mentionné à l'article 1er , la Commune met à disposition de l'Association les locaux ci-après désignés :

- nature : <...> ;
- localisation : <...> ;
- surface : <...> ;
- loyers et charges locatives estimés : <...>.

Article 12 - Durée

Cette mise à disposition est consentie pour la durée de la présente convention.

Il est entendu entre les parties à la présente convention que la mise à disposition des locaux relève d'un droit d'occupation précaire, et non d'un bail. La présente convention étant conclue *intuitu personae*, l'Association ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit. Il lui est notamment interdit de sous-louer les locaux mis à disposition, sauf accord exprès et préalable de la Commune.

Article 13 - Etat des lieux

L'Association prendra les locaux mis à disposition dans leur état actuel, déclarant avoir connaissance de leurs avantages et de leurs défauts.

Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession des lieux, ainsi qu'à l'issue de la présente convention.

Article 14 - Conditions d'occupation

Les locaux mis à disposition ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles conformes à la présente convention. Toute modification de cette destination est subordonnée à l'autorisation préalable de la Commune. En cas de modification de cette destination sans ou contre l'autorisation préalable de la Commune, cette dernière pourra résilier de plein droit la présente convention.

L'Association s'engage à prendre soin des locaux mis à sa disposition. Elle ne pourra faire ni laisser rien faire qui puisse les détériorer et devra, sous peine d'être tenue personnellement responsable, avertir la Commune, sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété.

L'entretien des locaux mis à disposition est à la charge de l'Association.

Article 15 - Conditions financières

La mise à disposition est consentie aux conditions suivantes : <...>.

L'Association prend à sa charge les frais suivants : <par exemple, les fluides>.

Article 16 - Assurances

L'Association s'engage, avant la prise de possession, à contracter toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et notamment garantir la Commune contre tous les sinistres dont elle pourrait être responsable, soit de son fait, soit de celui des usagers du local mis à sa disposition. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Commune ne puisse en aucun cas être inquiétée.

La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à la Commune par la production des attestations d'assurance correspondantes, lesquelles devront être produites annuellement, à chaque date anniversaire

du contrat d'assurance de ladite police.

974-219740115-20140426-14313-V-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

V - AUTRES CONCOURS EN NATURE

Article 17 - Autres concours en nature

Pour la réalisation du programme d'actions ou de l'action (*ou de son activité*) mentionné à l'article 1er , la Commune fournit à l'Association les concours en nature suivants : <...>.

Ces concours en nature ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation du programme d'actions ou de l'action mentionnés à l'article 1er.

Ces concours sont attribués sous les conditions suivantes : <...>.

VI - RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Article 18 - Responsabilité et assurances

L'Association est responsable du respect des législations spécifiques à son activité.

Elle est seule responsable vis-à-vis de ses membres, de ses salariés et des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient, résultant de son activité.

L'Association fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait de son activité. Elle s'engage à souscrire, auprès d'une ou plusieurs compagnies notoirement solvables, les garanties couvrant les conséquences dommageables qui pourraient lui être imputées à cet égard, de manière que la responsabilité de la Commune ne puisse pas être recherchée. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Commune ne puisse en aucun cas être inquiétée.

La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à la Commune par la production des attestations d'assurance correspondantes, lesquelles devront être produites annuellement. Cette communication n'engage en rien la responsabilité de la Commune pour le cas où, à l'occasion d'un sinistre, l'étendue des garanties ou le montant de cette ou ces assurances s'avérerait insuffisant.

Le défaut de production des attestations d'assurance, à la demande de la Commune et dans le délai fixé par elle, peut justifier la résiliation de la présente convention aux torts exclusifs de l'Association.

VII - CONTROLE ET EVALUATION

Article 19 - Modalités de contrôle

La Commune s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise des concours attribués.

19.1 - Prescriptions légales

En application des dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Association est tenue de fournir à la Commune une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'Association doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte rendu doit être établi conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif audit compte rendu financier. Il doit être déposé auprès de la Commune dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 612-4 du Code de commerce et du Décret n°2009-540 du 14 mai 2009, toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives, au sens de l'article 1er de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000.00 euros :

- est tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant ;
- doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- en outre dont le montant global des subventions serait supérieur à 153 000 € doivent fournir un bilan synthétique selon le modèle joint en annexe ;
- doit assurer la publicité de ses comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels.

19.2 - Stipulations particulières

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Toute association percevant une subvention de la Commune d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros sur deux exercices consécutifs, s'engage à désigner un expert comptable pour vérifier ses comptes. Le rapport de cet expert comptable doit être déposé auprès de la Commune dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

L'Association, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre à la Commune tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

L'Association s'engage à produire à la Commune toute pièce justificative de la réalisation du programme d'actions ou de l'action visés à la présente convention auxquels sont affectés la subvention et les moyens mis à disposition.

Elle s'engage à mettre la Commune en mesure de procéder à tout moment, éventuellement sur pièces et sur place, pour toute opération, à tous les contrôles qu'elle jugera nécessaire quant à l'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association s'engage à informer la Commune de toute modification intervenant dans sa situation (changements de RIB, d'adresse, de statuts, d'administrateurs, etc.) dans un délai de 30 jours à compter de ladite modification.

Article 20 - Reversement de tout ou partie de la subvention

En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention par l'Association, la Commune pourra mettre en œuvre soit le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, soit la diminution ou la suspension du montant de la subvention, notamment dans les cas suivants :

- en cas d'utilisation de la subvention pour un objet ne présentant pas un caractère d'intérêt général en lien avec la commune ;
- au cas où l'activité de l'Association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention ;
- en cas de défaut de publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels pour les associations astreintes à cette obligation en application des dispositions de l'article L. 612-4 du Code de commerce et du Décret n°2009-540 du 14 mai 2009 ;
- si l'action soutenue relève d'un cofinancement, en cas de non-obtention d'un financement sollicité, en cas de rupture des relations contractuelles entre l'Association et un cofinancier, en cas d'abandon, de suspension ou de retrait du projet ou en cas de prononcé d'une sanction ou d'une injonction de reversement des financements attribués par un cofinancier ;

- en cas de déclaration inexacte ou trompeuse faite par l'Association dans sa demande de subvention ou dans tout autre document remis par ou au nom et pour le compte de l'Association au titre de la présente convention ;
- en cas d'absence de mention du soutien apporté par la Commune sur les principaux documents informatifs ou promotionnels de l'Association.

Les cas énumérés ci-dessus ne sont pas limitatifs.

La Commune pourra également demander à l'Association le reversement des sommes non utilisées ou insuffisamment justifiées ou non justifiées par l'Association.

Cette décision sera précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, l'Association étant mise en mesure de présenter ses observations dans le respect des droits de la défense. Le délai fixé par la mise en demeure tiendra compte de la nature du manquement invoqué.

Le reversement total ou partiel de la subvention décidé par la Commune fera l'objet d'une injonction délivrée par voie de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception et sera poursuivi par voie de titre exécutoire s'il n'est pas fait droit à l'injonction dans un délai de trente jours.

Article 21 - Evaluation

Au terme de la convention, l'Association remet à la Commune, dans un délai de six mois, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action subventionnés. La Commune procède, conjointement avec l'Association, à l'évaluation de ses conditions de réalisation.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, ainsi que sur l'impact du programme d'actions ou de l'action au regard de l'intérêt local.

Article 22 - Résiliation de la convention

Sans préjudice du reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en application de l'article précédent, la Commune pourra également, en cas d'inexécution partielle ou totale de la convention d'une particulière gravité, prononcer sa résiliation de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, l'Association étant mise en mesure de présenter ses observations dans le respect des droits de la défense.

La résiliation de la convention par la Commune ne donnera lieu à aucune indemnisation.

La présente convention sera également résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'Association pour quelque cause que ce soit.

Article 23 - Renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect de la présente convention par l'Association.

VIII – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 24 - Communication

L'Association s'engage à mentionner de manière lisible, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, le soutien financier de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de Saint-Denis.

Article 25 - Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20140426-14313-V-DE Date de réception préfecture : 05/05/2014

Article 26 - Litiges

En cas de divergence résultant de l'application de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties.

En cas de désaccord persistant entre la Commune et l'Association, le Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Article 27 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

En cas de changement de domiciliation de l'Association, et faute pour elle de l'avoir signifié par lettre recommandée avec accusé de réception, toute notification ayant trait à l'exécution de la présente convention sera valablement effectuée au domicile visé à l'alinéa précédent.

Article 28 - Documents annexés à la convention

Sont ou seront annexés à la convention : <...>.

Fait à Saint-Denis, le

Le Président de l'Association

Le Maire

(préciser son identité)

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14313-V-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014

Gilbert ANNETTE

